



# Aspects de la grammaticalisation d'un déterminant : le cas de *plusieurs* *Bernard Combettes*

## **Pour citer cet article**

Combettes Bernard (2010). Aspects de la grammaticalisation d'un déterminant : le cas de *plusieurs*. Dans Tovenia Lucia M. éd. *Déterminants en diachronie et synchronie*. Paris : Projet ELICO Publications, p. 55-70.

<http://elico.linguist.univ-paris-diderot.fr/livre-elico.html>

# ASPECTS DE LA GRAMMATICALISATION D'UN DÉTERMINANT: LE CAS DE *PLUSIEURS*

B. Combettes

bernard.combettes@univ-nancy2.fr

## Résumé

Le but de cette contribution est d'étudier le processus de grammaticalisation qui, au plan morphosyntaxique, a conduit la forme *plusieurs* du statut adjectival au statut de déterminant nominal et, au plan sémantique, a, d'une part, limité la valeur de cet indéfini à l'expression de la quantité faible et l'a d'autre part doté d'une orientation à partir de l'unité. On examine plus particulièrement, après avoir rappelé l'origine comparative de *plusieurs*, origine qui permet d'expliquer le type d'évolution qui a affecté cette expression, les différents contextes qui ont pu jouer un rôle dans les changements successifs, en observant surtout les textes du moyen français. C'est en effet durant cette période que semble disparaître peu à peu l'emploi adjectival et se préciser la valeur sémantique moderne. Cette évolution de *plusieurs*, que l'on peut considérer comme une spécialisation, syntaxique et sémantique, et qui fait que cet indéfini s'oppose par exemple de plus en plus nettement à *quelques*, doit être replacée dans un cadre plus général, dans la mesure où elle apparaît comme une réalisation particulière d'une tendance de fond qui affecte d'autres catégories grammaticales du français.

## 1 Introduction

L'évolution de *plusieurs*, surtout en ce qui concerne le domaine syntaxique, doit être replacée dans le cadre général de la réorganisation, en l'occurrence de la hiérarchisation, des syntagmes, qui est l'un des traits essentiels, sur le long terme, du passage de l'ancien français au français classique. Ce mouvement, qui concerne l'ensemble des catégories majeures, s'il se traduit en surface par la fixation d'un ordre des éléments particulier, ne peut être réduit à des faits de linéarisation. En ce sens, la caractérisation, généralement acceptée, de ce changement comme un mouvement conduisant d'un schéma de base de type V2 à un schéma dans lequel le verbe n'occupe plus une position aussi déterminée, a l'inconvénient de mettre l'accent sur des problèmes de position, alors que ces derniers ne sont que la conséquence de modifications plus profondes, qui affectent l'ensemble du système. Le marquage des fonctions syntaxiques par la déclinaison, -même s'il n'a plus, en latin tardif, la "précision" qu'il permet en latin classique – s'accompagne, du point de vue de l'organisation syntaxique, d'une structuration "plate", peu hiérarchisée, relevant davantage de la juxtaposition, de la parataxe, que de la dépendance stricte. Relevant cette spécificité, Benveniste (1966 : 231) souligne le fait, en prenant l'exemple de la "phrase" et de la relation sujet / verbe, que la forme verbale latine se suffit à elle-même et renvoie, de façon autonome, à un sujet, le syntagme nominal au nominatif devant être interprété comme un adjectif : "Ce sujet ne fait qu'ajouter *en apposition* une précision jugée nécessaire pour l'intelligence du contenu, non pour la détermination de la forme. Ainsi *volat avis* ne signifie pas "l'oiseau vole", mais "il vole, (scil.) l'oiseau". Ce type de relation ne se limite pas au niveau de la proposition ou de la phrase ; les autres syntagmes sont susceptibles d'une interprétation identique dans leur composition. Si l'on observe les catégories qui nous intéressent ici – celles des déterminants et des pronoms – on constate que le latin n'opère pas de distinction, à la différence du français moderne, entre les deux séries de

formes. Qu'il s'agisse des démonstratifs, des "possessifs", ou des indéfinis, le même terme entre dans des distributions différentes, dans la mesure où la notion de distribution a une pertinence dans une langue à ordre des mots relativement libre. Pour prendre l'exemple des démonstratifs, des formes comme *ille* ou *iste* peuvent accompagner un nom (*vir ille / iste : cet homme*) ou fonctionner comme des nominaux (*venit iste : celui-ci est venu*). Il est donc difficile de considérer ces expressions comme des déterminants du nom qui auraient un fonctionnement identique à celui des démonstratifs du français moderne par exemple. La relation qui s'établit entre le nom et le démonstratif pourrait être paraphrasée de la même manière que Benveniste le proposait pour la phrase , la séquence *vir iste* correspondant alors non pas à *cet homme*, mais à *le / un homme, à savoir celui-ci*. De la même façon, *liber meus* aurait pour équivalent *le / un livre, à savoir le mien*, plutôt que le groupe "homogène" *mon livre* (cf. Lehmann, 2002 ; Martins, 2003). La liberté de position de ces formes (*liber meus / meus liber*) permet ainsi de considérer que leur comportement syntaxique diffère peu de celui des adjectifs épithètes. Tant du point de vue syntaxique que du point de vue sémantique, c'est une opération proche de la juxtaposition, d'ajout de groupes apposés, qui se réalise dans cette linéarisation, la structuration n'étant pas encore celle des syntagmes hiérarchisés avec les relations de dépendance fortes qui caractérisent le français moderne. Ce mouvement général que nous venons d'évoquer rapidement s'accompagne en effet d'une spécialisation, plus ou moins rapide selon les classes de mots, des catégories morphosyntaxiques. On pourrait citer comme exemples de ce type de changement la distribution des adverbes et des prépositions, la répartition des variantes *que / ce que*, ou encore, ce qui nous intéresse ici, la distribution des déterminants et des pronoms. Pour ce dernier point, sont concernés les démonstratifs (cf. Marchello-Nizia, 1995) et les possessifs, qui se trouvent clairement séparés en deux catégories distinctes, correspondant aux déterminants et aux pronoms. On soulignera au passage que les langues romanes autres que le français sont demeurées, sur ce point, beaucoup plus proches du système latin. Ainsi, là où le français distingue, sur des bases syntaxiques et morphologiques, deux familles de démonstratifs (*cel- / cet-*), les diverses formes de l'espagnol (*aquel, esto,* ) peuvent remplir chacune la fonction de déterminant et celle de pronom ; il en va de même pour un indéfini comme *algunos* (*certain, quelques*) qui a des caractéristiques identiques au latin *quidam* ou *aliquis*.

La famille des indéfinis du français a toutefois un comportement moins homogène que les autres catégories de déterminants et de pronoms. Qu'il s'agisse des quantificateurs ou des marqueurs d'identité, des dissymétries peuvent être relevées. Certaines formes en effet, sur le modèle des autres classes que nous venons de citer, opposent deux séries : c'est le cas par exemple pour les couples *quelques / quelques-uns* ou *chaque / chacun*, alors que d'autres ne présentent pas une telle distinction, une forme unique recouvrant tous les emplois ; *plusieurs, aucun, certains*, et l'ensemble des numéraux illustrent cette deuxième possibilité. Dans bon nombre de cas, l'origine du terme permet de justifier ce qui pourrait, en synchronie, sembler quelque peu hétérogène. C'est ainsi qu'un indéfini comme *quelque (s)* est fondamentalement, par son étymologie, un déterminant nominal. La construction qui a donné naissance à cette forme, le contexte dans lequel s'est effectuée la grammaticalisation, est en effet constituée par la corrélation *quel N que (ce soit)* entraînant le passage à *quelque N que (ce soit)*. On conçoit que *quelque* soit senti, dès l'origine, comme un élément qui exige la présence d'un substantif, d'où la création de *quelqu'un* en moyen français, au moment où s'opère la spécialisation progressive des catégories (cf. Schnedecker, 2002, 2003 ; Combettes, 2006). Il semble donc intéressant d'observer cette dissymétrie : peut-on trouver une explication au statut particulier de formes comme *plusieurs* ?

En demeurant dans le domaine des indéfinis, il faut également remarquer que l'opposition sémantique entre *plusieurs* et *quelques*, qui sont d'ordinaire mis en parallèle à juste titre, s'explique aussi par des évolutions différentes. Observant le comportement des deux formes en français moderne, Gondret montre bien qu'elles ne renvoient pas à une quantification "objective", mais véhiculent ce que l'on pourrait considérer comme un présupposé d'orientation : "Quand *plusieurs* et *quelques* peuvent permuter (...), le choix de l'un ou de l'autre correspond au choix d'une présentation. *Quelques* présente une petite quantité par rapport à un plus possible (restriction), *plusieurs* la fait envisager par rapport à la possibilité d'un *moins* composé d'un ou deux éléments (aspect augmentatif)" (Gondret, 1976 : 148). Cette orientation à partir d'un "plus possible" pour *quelques*, à partir d'un "moins composé d'un ou de deux éléments" pour *plusieurs*, est, au bout du compte, le résultat logique de la grammaticalisation de ces formes. Compris comme "un N quel qu'il soit dans un ensemble", *quelque(s)* renvoie en quelque sorte à la catégorie du partitif, alors que *plusieurs* se rattache très nettement au comparatif. Cette distinction fondamentale s'est toujours manifestée à travers l'histoire du français et ce n'est pas sur cette opposition de base que le sémantisme de l'un ou de l'autre indéfini semble s'être modifié. Il sera en revanche intéressant d'observer comment s'est peu à peu imposée la valeur de quantité faible qui caractérise *quelques* et *plusieurs* en français moderne. L'étymologie ne laisse en effet pas présager ce qui constitue finalement une restriction par rapport au sens de départ. Nous essayerons de déterminer comment, et à quelle époque, s'est produit ce type de changement.

Dans l'étude qui suit, nous nous placerons dans le cadre des théories de la grammaticalisation, faisant l'hypothèse que l'opération de réanalyse et les processus analogiques entraînent un changement de catégorisation grammaticale, qui va de pair avec une modification sémantique. Dans le cas particulier d'une forme comme *plusieurs*, le concept de grammaticalisation n'est pas pris dans l'acception classique (passage du lexical au grammatical), mais dans celle d'un changement "du grammatical au plus grammatical" (cf. Marchello-Nizia, 2006). Alors que ce cadre d'analyse est tout à fait pertinent pour le cas de *quelque(s)*, création du français par réanalyse de la corrélation *quel ... que* (cf. Combettes, 2004), il pourrait sembler moins bien adapté au cas de *plusieurs*, qui, hérité du latin, ne paraît subir qu'une évolution morphosyntaxique assez limitée. Nous pensons qu'il est toutefois possible, même si l'évolution qui a affecté *plusieurs* est sans doute moins "spectaculaire" que celle qui a engendré *quelque(s)*, de voir dans *plusieurs*, au même titre que dans les autres indéfinis, l'illustration d'un changement de catégorie grammaticale, le statut de déterminant ne s'élaborant que progressivement, à partir de celui de pronom et d'adjectif.

## 2 L'origine latine

Les raisons de la création de *plusieurs* doivent être recherchées dans les changements qui ont affecté, en latin, l'expression du degré, évolution que nous allons rapidement évoquer. Le degré dans le domaine quantitatif est exprimé par *plus*, qui sert ainsi de comparatif à *multum* (*en grand nombre*). La forme nominale, d'ordinaire au pluriel, *plures*, sert ainsi de comparatif de *multi* (*nombreux*) ; en tant qu'adverbe, *plus* peut se construire avec un génitif (*plus pecuniae* : *plus d'argent*), construction que l'on rapprochera des valeurs "partitives" de ce cas. Illustrant le mouvement général de remplacement des formes synthétiques, *plus* peut également fonctionner dans des structures de comparatif analytique, devant un adjectif. Ce qui nous intéresse ici, c'est la possibilité que le pluriel à fonction nominale (*plures*) avait, comme les autres formes de comparatif, d'exprimer la quantité sans référence à une comparaison. Cette extension du comparatif, bien représentée dans bon nombre de langues, est rappelée par

Ernout & Thomas (1959, 167), qui notent à propos de la forme en – *ior*, que cette forme "est proprement un intensif, en tout cas exprime une certaine force, d'importance du reste variable et non définie". Cette valeur du comparatif est donc assez étendue, et peut renvoyer à plusieurs degrés de l'intensité, depuis l'adéquation à une norme jusqu'au dépassement, à l'excès. La notion de "plus nombreux" va de pair avec celle de "assez (ou trop) nombreux", le contexte, même élargi, ne permettant pas toujours de lever l'ambiguïté, comme en témoigne la variante proposée pour la traduction d'un exemple de Cicéron dans le dictionnaire de Gaffiot (1934, sv *plures*) : *et quidem pluribus locis " et même sur passablement de points" [ou] " et même sur trop de points"*. Cette superposition de la valeur comparative et de l'expression de l'intensité a conduit à créer, à partir de *plures*, une nouvelle forme, sur le modèle des comparatifs synthétiques en – *ior*, *pluriores*, le français *plusieurs* faisant supposer une variante \**plusiores* (cf. Ernout & Meillet, 1959, sv *plus*, 517). On retiendra de cette évolution le double statut (adjectif et pronom), que nous avons évoqué plus haut, normal dans le système du latin et, surtout, la valeur de comparatif qui lui est attachée, caractéristiques qui se trouvent encore bien attestées en ancien français, comme nous allons le voir. D'un point de vue morphosyntaxique, il faut également remarquer que ce rattachement de *plures* / *plusiores* à l'expression de la comparaison va souvent de pair avec un emploi anaphorique. Le référent auquel s'applique l'indéfini peut en effet être évoqué dans le contexte antérieur ou être supposé connu, dans la mesure où la quantification s'établit souvent par rapport à une première mention (*dies unus, alter, plures : un jour, deux, davantage*). Cette caractéristique, qui conduit à un double statut, se maintient dès les premières attestations de *plusieurs* en français. Une telle formation et le fonctionnement qui en découle peuvent être opposés à ceux de la forme *quelque(s)*, qui, créée à partir d'une structure corrélatrice de type *quel N que (ce soit)*, implique nécessairement la présence d'un substantif. Dans ce qui suit, nous allons essayer de décrire comment *plusieurs* conserve durant toute la période qui s'étend jusqu'au français préclassique les propriétés d'une catégorie nominale, correspondant d'une part à l'emploi pronominal qui est fondamentalement le sien, d'autre part à l'emploi comme adjectif au nom, dans un fonctionnement identique à celui des adjectifs, la grammaticalisation dans la classe des déterminants étant loin d'être pleinement réalisée.

### 3 Les propriétés syntaxiques : de la catégorie nominale à celle de déterminant

Le fonctionnement syntaxique de *plusieurs* dans son évolution, en particulier durant la période du moyen français et du français préclassique, est intéressant sous plusieurs aspects. Le mouvement que nous venons d'évoquer, qui conduit l'indéfini d'un emploi pronominal et adjectival à la fonction de déterminant nominal, peut être mis en lumière par l'observation de certaines propriétés qui vont dans le même sens. Qu'il s'agisse de l'ordre des constituants, des fonctions remplies par le syntagme dans lequel *plusieurs* se trouve inséré, ou de la portée de l'indéfini, les modifications de la catégorie se laissent percevoir jusque durant la période du français préclassique ; ce n'est qu'à l'époque classique que *plusieurs* se rapprochera nettement de l'usage moderne.

#### 3.1 La situation en français moderne

Un des principaux indices de l'appartenance de *plusieurs* à la catégorie nominale est constitué par le large éventail des constructions dans lesquelles cet indéfini peut prendre place. Comparé aux états de langue anciens, le français moderne voit la distribution de *plusieurs* comme pronom fortement limitée : seule se trouve en fait possible la fonction sujet (*plusieurs sont ici*) et l'extension des emplois aux autres fonctions semble exiger la présence d'une complémentation, sous la forme d'un syntagme prépositionnel ou de la proforme *en* :

(?) *j'ai lu plusieurs / j'en ai lu plusieurs*

(?) *je pense à plusieurs / je pense à plusieurs d'entre eux*

(?) *je travaille avec plusieurs / je travaille avec plusieurs d'entre eux*

*Plusieurs* se trouve ainsi parmi les pronoms indéfinis dont la distribution est très limitée ; d'autres formes, comme *quelques-uns* ou *certains*, si elles subissent plus de contraintes que les démonstratifs, par exemple, peuvent toutefois entrer dans certains des contextes que nous venons de citer (*j'ai lu la conclusion de certains / de quelques-uns*), alors que, pour *plusieurs*, l'obligation de la présence d'un complément interdit ces emplois en fonction de complément du nom : dans un énoncé comme : (?) *j'ai lu la conclusion de plusieurs*, il est difficile d'établir une coréférence avec un référent ("des ouvrages") qui aurait été précédemment évoqué, même si ce référent est saillant.

### 3.2 La situation au XVI<sup>e</sup> siècle

Ce type de contrainte n'apparaît pas encore au XVI<sup>e</sup> siècle. Si la position de sujet est évidemment une des mieux attestées, aucune autre fonction ne semble exclue. On peut voir dans cette absence de restriction la trace de l'origine pronominale de *plusieurs*, bien attestée dès les premiers textes. On remarquera que, d'un point de vue référentiel, *plusieurs* peut renvoyer à un ensemble non spécifique, en désignant la plupart des individus ("plus d'un") et en s'opposant alors, de façon plus ou moins explicite, à "d'autres", "certains autres" :

(1) *Je trouve par les anciens historiographes et poetes que plusieurs sont nés en ce monde en façons bien estranges* Rabelais, 1542

Dans d'autres cas, c'est à un ensemble plus précis, évoqué dans le contexte, que renvoie *plusieurs* ; dans l'exemple suivant, la mention des "gens d'église" permet l'établissement de la relation anaphorique avec l'ensemble de référence :

(2) *Et tant mourra de gens d'eglise qu'on ne pourra trouver à qui conferer les benefices, en sorte que plusieurs en tiendront deux, troys, quatre, et davantaige* Rabelais, 1533

Si cet ensemble auquel renvoie *plusieurs* n'a pas été évoqué dans le contexte antérieur, les éventuelles ambiguïtés sont d'ordinaire levées par la présence d'une complémentation qui fournit les précisions nécessaires :

(3) *et plusieurs de nos gens furent pris de fievres chaudes et aiguës* Crignon, 1529

A la différence du français moderne toutefois, cet emploi d'un complément de l'indéfini n'a rien d'obligatoire du point de vue syntaxique. Comme nous allons le voir, *plusieurs* conserve une gamme d'emplois qui est en tous points identique à celle des syntagmes nominaux.

Nous ne nous attarderons pas sur des exemples de la fonction sujet, nous contentant de signaler la fréquence de tours "présentatifs", que l'on pourrait paraphraser par "il y en a (en grand nombre) qui...", dans lesquels *plusieurs* est sujet du verbe *être* :

(4) *Pour ce que plusieurs sont en cestuy monde qui autre chose ne demandent fors longue vie* Thenaud, 1519

(5) *Plusieurs sont qui disent Saturne ne faire nuysance fors quant il est retrograde* (id.)

La fonction sujet s'efface au profit de celle de séquence d'impersonnel, la valeur textuelle demeurant identique, avec des tours comme *il y a*, par exemple :

- (6) *Plusieurs y a dessoubz la nue qui sont de present mal contens*  
*La Farce des théologastres, 1528*

La restriction dans la distribution de *plusieurs* ne se manifeste vraiment qu'à partir de la période du français classique. Jusque là, on peut considérer que l'indéfini voit son fonctionnement syntaxique identique à celui des syntagmes nominaux et des autres formes pronominales. Nous citerons par exemple les extraits suivants, qui témoignent de la grande liberté syntaxique de la forme. *Plusieurs* peut remplir la fonction de complément essentiel, qu'il s'agisse de construction directe, sans l'intermédiaire d'une préposition :

- (7) *Cestuy mauvais prestre perd plusieurs par son mauvais exemple*  
*Le Violier des histoires romaines moralisées, 1521*

emploi encore fréquent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, chez un auteur comme Montaigne, par exemple:

- (8) *J'ay veu plusieurs de mon temps, convaincus par leur conscience, retenir de l'autrui, se disposer à y satisfaire*  
 Montaigne, 1592
- (9) *J'ay veu plusieurs donner par leur mort reputation en bien ou en mal à toute leur vie*  
 (id.)

ou qu'il s'agisse de constructions indirectes :

- (10) *Voila ce qui fait si grand mal au cueur à plusieurs, (...)*  
 Calvin, 1550
- (11) *je m'accointis tellement de plusieurs qu'il ne fut pas un moys passé que je n'eusse congnoissance à plus de cent operateurs*  
 Zecaire, 1550

ou encore avec un complément d'agent d'un verbe au passif:

- (12) *ce que purent dire Archelas, Cassandre (...) et tels anciens philosophes, suivis depuis de plusieurs*  
 Pontus de Tyard, 1587

Dans le passage suivant, *plusieurs* est coordonné à un autre indéfini (*aucun*) et se trouve ainsi mis sur le même plan que *tous*, avec la fonction identique de complément essentiel du verbe *être*, ce qui montre bien que son statut syntaxique demeure bien celui d'une forme pleinement nominale :

- (13) *celuy qui m'alleguoit que le nombre des inconveniens estoit trop infiny, que si ce n'estoit à tous, c'estoit à aucuns et plusieurs*  
 Montaigne, 1592

Les fonctions secondaires se trouvent également représentées, qu'il s'agisse de circonstants :

(14) *Car premierement, entre plusieurs, bien peu en trouvez qui vueillent et osent liberallement remonstrer (...)* Du Saix, 1537

(15) *je dy que Dieu besogne en plusieurs d'une grace speciale* Calvin, 1549

ou de compléments déterminatifs du nom :

(16) *l'impieté de plusieurs, qui avoit esté cachée, se descouvre* Calvin, 1550

(17) *Mais la froideur de ma conversation m'a desrobé, avec raison, la bien-veillance de plusieurs, qui sont excusables de l'interpréter à autre et pire sens* Montaigne, 1592

Les faits représentés dans ces quelques extraits que nous venons de citer nous semblent bien refléter le maintien de la valeur première d'une forme qui peut être rapprochée d'autres pronoms indéfinis, tels que *chacun* ou *aucun*, par exemple. L'évolution du statut de la forme n'étant pas encore pleinement accomplie à l'époque qui nous intéresse ici, tout se passe comme si se maintenaient intactes les propriétés de la catégorie d'origine. Dans la mesure où il n'y a pas création d'une catégorie nouvelle, comme dans le cas de *quelques-uns*, la modification du statut syntaxique s'accompagnerait ainsi de la perte de certaines caractéristiques, dans une sorte de mouvement d'équilibre, de compensation, la même forme ne pouvant remplir l'entier de la distribution qui serait la sienne si elle n'appartenait qu'à une seule catégorie. Il y a sans doute là un comportement propre aux indéfinis, le problème ne se posant pas dans les mêmes termes – ou, plus exactement, dans les mêmes limites chronologiques – que pour d'autres déterminants tels que les démonstratifs ou les possessifs, sans parler de l'article défini, dont la grammaticalisation s'est opérée dès le latin tardif et dès la phase romane primitive. Toutes proportions gardées, l'adjonction de *plusieurs* comme déterminant s'effectue, quelques siècles plus tard, dans un mouvement identique à celui qui a conduit du démonstratif *ille* à l'article *le*.

Un indice supplémentaire de cette évolution est fourni par le développement de l'expression de la proforme *en*. Le contexte pertinent n'est pas tant celui où *plusieurs* fait référence à un ensemble déjà évoqué (la complémentation par *de* + N ou par *en* dans une fonction anaphorique n'a rien de surprenant et nous avons déjà signalé cette possibilité plus haut) que celui dans lequel *plusieurs* renvoie à un référent vague ("des gens"), souvent proche du générique dans des énoncés de type gnominique. Ici encore, le XVI<sup>e</sup> siècle apparaît comme une période de transition, durant laquelle subsistent les deux tours, variation qui témoigne d'une réanalyse en cours. Dans la première moitié du siècle, on peut relever des alternances comme:

(18) *par la langue on voit plusieurs beaucoup de maux et divers encourir* Du Fail, 1547

(19) *Certes, plusieurs j'en voy qui vont disant de moy : (...)* Marguerite de Navarre, 1536

Alors que la langue de Montaigne présente cette variation, l'usage moderne semble déjà stabilisé chez un auteur comme Calvin, qui généralise l'emploi de *en* :

(20) *Mais il y en a plusieurs qui se forgent d'eulx mesmes un scandale* Calvin, 1550

(21) *Pareillement nous en voyons aujourd'hui plusieurs de basse condition, qui ...* (id.)

Le degré de figement de cette corrélation est d'ailleurs assez fort pour que la présence d'un complément déterminatif ne conduise pas à la suppression de *en* :

- (22) *D'avantage il y en a plusieurs de ceux qui semblent fideles qui (...) ne laissent point de se tenir à la façon commune* (id.)

### 3.3 Comportement adjectival

Nous avons insisté, jusqu'à présent, sur les indices qui témoignent de la nature nominale de *plusieurs* ; d'autres caractéristiques permettent de rapprocher l'indéfini des adjectifs, statut intermédiaire, pourrait-on dire, entre le pronom et le déterminant. Ce passage par la catégorie adjectivale, qui maintient, en quelque sorte, le système latin, n'a rien de surprenant si l'on considère que *plusieurs* se grammaticalise en occupant une position d'ajout au nom, dans une structure de juxtaposition, avant de faire partie du syntagme nominal avec une fonction de déterminant. Ce statut se traduit par exemple par la possibilité de l'emploi en fonction d'attribut, qui, s'il n'est pas des plus fréquents, est toutefois attesté sur l'ensemble de la période. Dans les exemples suivants, *plusieurs* n'a pas valeur référentielle, mais caractérise, dans un fonctionnement attributif, le syntagme sujet :

- (23) *Franceis furent plusur que cil de Normandie* Wace, *Roman de Rou*, XII s.  
("les français furent plus nombreux que ceux de Normandie")

- (24) *les causes des monstres sont plusieurs* Paré, 1572

On remarquera sur ce point l'intérêt d'énoncés comme :

- (25) *Fiz et filles out plusurs Saül* *Les quatre Livres des Rois*, 1150  
("Saül eut plusieurs fils et filles")

où la structure syntaxique "plate" permet une séparation du groupe nominal et de l'indéfini, autorisant à voir là une relation proche de celle de l'attribut de l'objet (littéralement : "il les eut nombreux"). Dans l'exemple suivant, la comparaison avec le texte latin semble conduire à une analyse identique, dans une lecture qui pourrait être paraphrasée par "nous la possédons trop nombreuse" :

- (26) *Pluisor maisnie trop possèons (multam nimis familiam possidemus) Livre de Job*, XII s.  
("nous possédons une famille trop nombreuse")

Etant donné la liberté de l'ordre des constituants, le fait que *pluisor* et *maisnie* soient en succession immédiate ne nous paraît pas impliquer qu'il y ait obligatoirement formation d'un syntagme homogène, avec détermination interne, la relation attributive étant sans doute, ici encore, envisageable.

Lorsque *plusieurs* est utilisé en fonction d'épithète, la liberté de position qui le caractérise, liberté qu'on retrouverait dans le cas d'un autre quantitatif comme *maint*, montre de façon indirecte que la forme n'est pas encore définitivement fixée à la place initiale qui est celle des déterminants du nom :

- (27) *Hume plusur garval devindrent* Marie de France, 1160

("plusieurs hommes devinrent des loups garous")

- (28) *Onques n'i ot puis fet dangier, de parler d'afeires plusors* Chrestien de Troyes, 1179  
("il n'y eut plus jamais de refus de parler de plusieurs affaires")

Par ailleurs, la combinaison, relativement fréquente, avec l'indéfini *autre*, qui est également doté d'un statut hétérogène ne permettant pas de le considérer comme un déterminant spécifique, fournit un indice supplémentaire de la nature adjectivale de *plusieurs*. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les séquences *plusieurs autres* et *autres plusieurs* semblent être en variation libre :

- (29) *il n'apportoit q'ung demy pot, et encores plusieurs aultres choses* Ulenspiegel, 1530

- (30) *et plusieurs autres lourderies qu'on a mêlé en mes livres* Marot, 1538

- (31) *Donc après les aultres plusieurs ceremonies feminines, la voicy apparoistre (...)*  
Jeanne Flore, 1537

- (32) *Plotin philosophe et aultres plusieurs sages ont demandé si (...)* Thenaud, 1519

alors que le français classique verra se généraliser la première de ces deux linéarisations, témoignant par là de l'appartenance de *plusieurs* à la catégorie des déterminants, alors que *autre* conserve bon nombre de propriétés qui le rattachent à la classe des adjectifs.

De la même façon, l'énoncé suivant :

- (33) *il garentist le roy et plusieurs aultres ses barons et gentilz hommes de grans perilz et dangiers*  
*Les Chroniques admirables*, 1534

fait bien apparaître comment, au XVI<sup>e</sup> siècle encore, des formes comme *plusieurs* ou *autres* sont en quelque sorte considérées comme "extérieures" au syntagme nominal, dans la fonction d'adjoint que nous avons déjà évoquée.

Nous terminerons cet examen des propriétés syntaxiques en citant des structures de coordination, dans lesquelles *plusieurs* se trouve mis sur le même plan que des formes qui relèvent clairement de la catégorie adjectivale. Ainsi, dans :

- (34) *Ja m'avez fait honneurs greigneurs et plusieurs que je ne sui digne* Miracle, 1382  
("vous m'avez déjà fait des honneurs plus grands et plus nombreux que je n'en suis digne")

l'indéfini est-il coordonné à un autre comparatif synthétique (*greigneur* : *plus grand*). Ce type de construction se rencontre encore au début du XVI<sup>e</sup> siècle :

- (35) *Henri qui vouloit prendre vengeance de luy l'envoyt en plusieurs et dangereuses guerres et lieux* Thenaud, 1519

### 3.4 Vers le statut de déterminant

Dans cette fixation de la fonction de déterminant, qui se traduit en particulier par la perte des propriétés adjectivales, il semble pertinent de prendre en compte la nature et la fonction du syntagme dans lequel s'insère *plusieurs*. On remarque en effet que la liberté de position qui

caractérise l'indéfini n'est réellement attestée que lorsqu'il s'agit de SN sujets ou objets ; en revanche, dans les syntagmes prépositionnels, compléments essentiels ou circonstants, le figement prép. + *plusieurs* + N est de règle dès la période ancienne. Dans le corpus que nous avons examiné, le seul exemple présentant l'ordre prép. + N + *plusieurs* s'explique sans doute par les nécessités de la rime :

- (36) *As-tu osé tant être outreuidée*  
*De perdre cil, qui par siècles plusieurs*  
*T'a préservé par dons supérieurs* Marot, 1538

Face à cet exemple isolé, de nombreuses occurrences, avec diverses prépositions et dans des constructions syntaxiques différentes, illustrent cette tendance forte à la fixation de l'indéfini avant le nom :

- (37) *Beste sans teste ou beste à plusieurs testes* Marot, 1507  
 (38) *les despitans par plusieurs injures diffamatoires* Du Fail, 1547

Peut-on trouver une justification à cette dissymétrie de fonctionnement entre les SN et les Sprép. ? Cette variation qui semble dépendre des caractéristiques morphosyntaxiques des groupes concernés est en fait pleinement en accord avec le type d'évolution que nous décrivons ici, le passage du statut nominal (pronom / adjectif) à celui de déterminant. Une explication nous paraît pouvoir être apportée par le rôle que joue dans ce changement le phénomène de prédication seconde. S'il s'agit bien d'une "adjonction", de la juxtaposition d'un constituant autonome à l'origine, l'effet de prédication secondaire ne peut s'opérer que sur des constituants de niveau syntaxique élevé, en relation directe avec la prédication principale, alors qu'il est plus difficilement envisageable pour des syntagmes en fonction de circonstant ou, à plus forte raison, en fonction de complément déterminatif. On pourrait alors considérer que, dans les syntagmes prépositionnels, l'antéposition systématique de *plusieurs* est un indice de la grammaticalisation ; c'est dans les groupes majeurs, en revanche, que se maintiendraient le mieux les caractéristiques de la catégorie première et que le changement de statut s'effectuerait le plus lentement.

Les caractéristiques que nous venons d'examiner nous semblent pouvoir illustrer le double statut de *plusieurs*. D'une part, en effet, cet indéfini conserve, dans son fonctionnement anaphorique, toutes les propriétés d'un nominal, d'autre part, adjoind au nom, il se rapproche, dans la continuité du système latin, de la catégorie adjectivale. On peut voir là la conséquence de l'intégration progressive dans une catégorie des déterminants, sans doute déjà bien constituée pour certaines sous-familles (l'article, le démonstratif), mais encore en cours de formation pour la classe des indéfinis. Il serait d'ailleurs nécessaire, dans une étude plus complète, d'observer également la grammaticalisation de formes comme *certain*, *divers*, *différents*, dont on perçoit bien l'origine adjectivale, et qui, par là même, n'ont pu suivre un développement identique à celui de *plusieurs*, fondamentalement pronominal.

Nous allons nous intéresser à présent à l'évolution sémantique qui a affecté *plusieurs* au cours de la période qui retient notre attention.

#### 4 Aspects sémantiques de l'évolution

L'évolution de *plusieurs*, dont il faudrait examiner si elle est en relation - directe ou indirecte - avec le changement de catégorie syntaxique, correspond à la généralisation du trait "quantité faible", qui vient s'ajouter à la valeur fondamentale de "plus d'un" et élimine ainsi la possibilité d'exprimer la grande quantité, à laquelle seront réservées des formes comme *moult*, *maint*, ou *beaucoup*. Nous allons examiner quelques caractéristiques qui vont dans le même sens et qui montrent que, si le présupposé d'orientation est toujours bien présent, *plusieurs* n'est pas encore rattaché, durant toute la période qui nous intéresse, à l'expression de la quantité faible comme il l'est en français moderne.

#### 4.1 *Plusieurs exprimant la grande quantité*

Avant de décrire les contextes dans lesquels se laisse percevoir ce sémantisme "large" de l'indéfini, on signalera, pour ce cas particulier de *plusieurs*, l'intérêt des traductions, qui peuvent parfois donner des indices sur l'intuition linguistique des locuteurs. Les deux exemples suivants, de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, font bien apparaître la valeur de *plusieurs* comme renvoyant à la grande quantité. Dans le premier, traduction du latin, c'est le terme *multas* "nombreuses" qui est rendu par *plusieurs*, alors que, dans le deuxième, un nom propre est formé sur le radical grec *polu* -, qui a également la valeur de "nombreux" :

(39) *Exemple de la possessive (= signification) : Multas divitias habet, il a plusieurs richesses* Thenaud, 1515

(40) *Il est nommé filz de Polure, c'est à dire, de celuy qui a plusieurs enfans* Dolet, 1540

Parmi les contextes dans lesquels la valeur de *plusieurs* se trouve en quelque sorte explicitée, on citera d'abord le cas des "doublets synonymiques". Il y a là un fait de style propre à la période médiévale, qui consiste à systématiser le redoublement de certains termes (il ne s'agit pas obligatoirement de déterminants nominaux, toutes les catégories grammaticales étant concernées) que l'on peut considérer comme des parasyonymes. Dans ce type de configuration, c'est l'adjectif *maints*, qui exprime sans ambiguïté la grande quantité, qui se trouve le plus souvent associé à *plusieurs* :

(41) *Et a touz sains et toutes saintes, dont il y a plusieurs et maintes* Miracle, 1369

(42) *non pas une fois, mais par maintes et plusieurs termes* Crapillet, 1450  
("non pas une fois, mais en maintes et plusieurs périodes")

(43) *oultre l'eaue, où il fist plusieurs et maintes plaisances* Ulenspiegel, 1530

Plus rarement, *plusieurs* se trouve coordonné à *assez*, adverbe qui, rappelons-le, conserve jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle la valeur forte de *beaucoup*, parallèlement à celle de *suffisamment* ; le couplage avec *plusieurs* permet d'ailleurs d'éliminer cette dernière acception de *suffisamment*, comme dans l'exemple suivant :

(44) *et tenoit places et souldoyers assez et plusieurs* La Marche, 1470  
("et il avait des places fortes et des soldats nombreux et plusieurs")

D'autres énoncés présentent la coordination ou la juxtaposition de syntagmes nominaux qui renvoient à des référents différents dont le contexte laisse penser qu'ils sont déterminés par

des quantificateurs de valeur identique. Sans que l'on puisse vraiment parler de doublets, il y a là toutefois un indice du même ordre que celui que nous venons de citer. Dans les énoncés suivants, l'alternance entre *plusieurs* et *maint* semble relever d'une variation libre, du simple souci "stylistique" d'éviter la répétition du même terme. Il est en effet difficile - étant donné les informations fournies par le texte - de voir une différence d'ordre quantitatif entre les référents évoqués, qui paraissent bien être sur un même plan ; déduire par exemple de l'énoncé suivant, à partir de la variation *plusieurs* / *maint*, qu'il a été tué plus de femmes que d'hommes nous semble une interprétation trop "moderne" de la valeur des formes :

(45) *Mais ce meurdrier, qui a meurdri plusieurs hommes et mainte femme* Régnier, 1432

Ce type de coordination est encore observable dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, signe du maintien de la valeur "forte" de *plusieurs*. Ainsi, dans l'exemple suivant, la proximité sémantique de *batellerie* et de *badinerie* conduit-elle à la même interprétation :

(46) *ont acoustumé de dire plusieurs choses gravement, (...) mais, pour autant qu'ilz y meslent plusieurs batelleries et maintes joyeuses badineries, (...)* Du Saix, 1537

Il est vrai que, dans certains cas, lorsque les référents mentionnés sont d'ordre relativement différent, une distinction pourrait être établie, qui rapprocherait de l'usage moderne. Que penser en effet de :

(47) *j'ay les abbaies derobées et plusieurs nonnains violées, maint homme a povreté livré*  
*Miracle, 1375*  
*(j'ai pillé les abbayes, et violé plusieurs religieuses, réduit à pauvreté maint homme)*

(48) *mauvais nom d'avoir fait maintes cruaultez et plusieurs grans desloyautez* Pisan, 1400  
 ("mauvaise renommée d'avoir fait maintes cruautés et plusieurs grandes déloyautés")

On remarquera d'ailleurs que l'ordre *plusieurs* / *maint*, qui correspondrait à une certaine progression de la faible quantité vers une quantité plus grande, n'est pas respecté en (48). L'importance quantitative de l'ensemble évoqué est parfois précisée par une expression numérale. Dans l'exemple suivant, l'emploi de la locution *jusqu'à* souligne bien l'orientation vers la grande quantité :

(49) *se mirent en plusieurs navires sur mer, jusques au nombre de IIIIx navires* Roye, 1460  
 ("ils se mirent dans plusieurs navires sur mer, jusqu'au nombre de quatre-vingt navires")

(50) *Mais apres que j'euz commancé à frequenter les artisans comme orphevres, fondeurs, vitriers, faiseurs de fourneaux et divers autres, je m'accointis tellement de plusieurs qu'il ne fut pas un moys passé que je n'eusse congnoissance à plus de cent operateurs.*  
 Zecaire, 1550

Une place à part doit être réservée à des contextes, relativement fréquents, dans lesquels *plusieurs* accompagne une énumération. L'indéfini caractérise alors un ensemble désigné par un terme à valeur collective, qui se trouve ensuite détaillé en divers sous-ensembles :

- (51) *et y sont venus plusieurs estrangiers, tant Escossois, Espaignolz, Lombars, Arragonnois, et gens de toutes nacions estranges* Juvénal, 1440

La liste ainsi constituée demeure parfois ouverte, l'impression de grande quantité étant soulignée par des formules comme *etc.*, *qui seraient longs à raconter* :

- (52) *Oultre le corps et ame plusieurs choses sont en l'homme, selon les phisiciens, comme sensualité, la tierce entité, et cetera* Thenaud, 1515

- (53) *Sur lequel ouvrage est à noter qu'il y a plusieurs noms et personnages de diverses maladies, come Appoplexie, Epilencie, Ydropisie, Jaunisse, Goutte et les autres, desquelz je n'ay pas tousjours gardé le genre et le sexe* La Chesnaye, 1508

- (54) *comme sont Pithagoras, Platon, Socrates, Zeno, Haly, Senior, Rasis, Geber, Morienus, Bonus, Arnaldus de Villanova, Raymundus Lulius et plusieurs autres qui seroient longs à racompter* Zecaire, 1550

#### 4.2 Vers la quantité faible

Dans les exemples d'énumération que nous venons de citer, une expression collective, plus ou moins précise (*plusieurs étrangers, plusieurs choses, plusieurs noms et personnages*) ouvre la série des sous-parties, ce qui lève toute ambiguïté sur la portée de *plusieurs*. Lorsque ce collectif est non exprimé, sous-entendu, il est parfois impossible de déterminer, faute d'indications contextuelles plus larges, si l'indéfini doit être rattaché à la grande quantité, dans la mesure où il peut porter sur l'ensemble de tous les référents mentionnés, ou s'il porte sur chacun des référents constituant la liste, cas dans lequel l'interprétation par la quantité faible est possible. Qu'il s'agisse du moyen français ou du français préclassique, l'ellipse du déterminant dans les cas de coordination ou de juxtaposition de syntagmes nominaux permet l'une ou l'autre lecture. Ainsi, dans le passage suivant :

- (55) *ses confessions touchant plusieurs fractions, conspirations, machinations, grans et enormes crimes, delictz et malefices par luy perpetrés contre le roy* Le Clerc, 1502

nous semble-t-il difficile de décider s'il faut interpréter la succession de substantifs comme une série placée toute entière sous la portée de *plusieurs*, ce qui correspondrait, en français moderne, à une paraphrase comme : *beaucoup de fractions, de conspirations, de machinations, (...)*, avec une valeur de grande quantité, ou comme un cas d'ellipse du déterminant, qui serait alors rendue par : *plusieurs fractions, plusieurs conspirations, plusieurs machinations (...)* et qui pourrait renvoyer, sans que cela soit toutefois obligatoire, à la faible quantité. Il en va de même dans l'extrait suivant, où le contexte général semble cependant renvoyer plutôt à la grande quantité, dans la mesure où il s'agit d'insister sur la grande variété des gens qui ont "plaisir à écouter des histoires" et sur leur grand nombre :

- (56) *plusieurs roys, princes, contes, barons, prelatz, nobles hommes, gens d'eglise et aultre populaire se sont souvent delectez à escouter des hystoires* Roye, 1460

Enfin, dans d'autres contextes, beaucoup plus explicites, la grande quantité est soulignée par une expression particulière, qui vient s'ajouter, comme une précision supplémentaire, à l'indéfini ; la présence de ces constituants – syntagmes prépositionnels (*en grande quantité,*

*en grand nombre*), syntagmes adjectivaux (*quasi infinis, presque tous*), – témoigne de la valeur non marquée de *plusieurs* :

- (57) *se tenoient és bois plusieurs pauvres gens, et en grant quantité* La Marche, 1470
- (58) *son procureur general, le capitaine de sa garde et autres plusieurs en grant nombre*  
(id.)
- (59) *Plusieurs et presque tous les gens de guerre ont retrait de mesnage* Juvénal, 1460  
("plusieurs et presque tous les gens de guerre ont quitté leur foyer")
- (60) *Le lyon est le dyable querant qu'il devorera, si que plusieurs, quasi infiniz, sont devorez*  
*Le Volier des histoires rommaines moralisées* 1521  
("le lion est le diable cherchant qui il dévorera, si bien que plusieurs, en nombre quasi infini, sont dévorés")

Tout se passe comme si l'emploi de *plusieurs* allait de pair, dans ces contextes, et à cette période, avec l'obligation d'un "renforcement", dans une combinaison qui pourrait sembler pléonastique, mais qui traduit sans doute en fait le statut flou de la forme, en ce qui concerne l'orientation quantitative. L'apparition de ce type d'explicitation de la valeur de l'indéfini nous semble pouvoir constituer un indice de la réanalyse en cours : l'indéfini commence sans doute à prendre, pour certains ensembles de locuteurs, la valeur de faible quantité qu'il développera en français moderne, ou, du moins, ne se trouve plus associé à la grande quantité, ne conservant que sa valeur initiale de "plus d'un", d'où l'adjonction d'expressions qui apportent une précision sur l'orientation. Il faut souligner le fait que l'on ne rencontre pas d'ajout qui soulignerait la quantité faible, comme par exemple : *plusieurs en petit nombre, en petite quantité*, ce qui montre bien que la forme est déjà sentie - par défaut, pourrait-on dire - dans un contexte neutre, comme ne présupposant pas une quantité élevée. Tout se passe comme si le changement de catégorie, l'abandon progressif du statut d'adjectif et, par là-même, des valeurs "qualificatives", allait de pair avec une réduction du sémantisme de *plusieurs* à son trait de base ("plus que l'unité") ; il est intéressant de noter que les autres formes qui traduisaient la grande quantité (*maint ; moult*) sont, dès le moyen français, fortement concurrencées par *beaucoup de*, qui finira par les supplanter, l'expression de la quantité élevée étant finalement exclue de la sphère stricte des déterminants du nom et se trouvant assurée par des locutions (*énormément de, une foule de, ...*) ou, à partir de l'époque classique, par un adjectif comme *nombreux*.

Nous signalerons de plus une caractéristique sémantique - une exploitation particulière de la valeur fondamentale de l'expression - qui a pu jouer un rôle dans cette limitation du sens de *plusieurs*. Dans bon nombre d'exemples en effet, et cela dès les premiers textes, c'est davantage la notion de "diversité" qui se trouve mise en saillance que celle de quantité, qui passe alors au second plan. Tout se passe comme si l'inférence : "plus d'un" → "nombreux" entraînait une autre : "plus d'un" → "différents", qui occulte le sens premier. Dans les passages suivants, les contextes (le parallèle avec *divers*, la paraphrase par *n'y est pas de même*) indiquent clairement ce glissement :

- (61) *Et ainsi que ung seul homme parroist et est vu en plusieurs mirrouers ou en ung mirrouer plusieurs hommes apparroissent, aussi en diverses choses n'est fors une ame qui exerce ses operations selon la disposition qu'elle (...)* Thenaud, 1515

(62) *La court est un monstre de plusieurs testes, et consequemment de plusieurs langues et plusieurs voix. J'ay connu que la prononciation de tous n'y est pas mesme*

Des Autelz, 1551

### Conclusion

Nous avons observé, dans cet article, l'évolution d'une expression qui est caractérisée, en ancien français, par un double statut, celui de pronom, qui se maintient tout au long de l'histoire du français, et celui d'adjectif. Entraîné dans le mouvement général de spécialisation des classes grammaticales, l'indéfini *plusieurs* va perdre ses caractéristiques adjectivales pour être incorporé dans la catégorie des déterminants nominaux. La période du moyen français témoigne encore de ce mouvement en cours ; les faits de position, en particulier, laissent penser que *plusieurs* n'a pas encore acquis toutes les propriétés qui feront de lui, à partir du français préclassique et classique, un déterminant à part entière. Nous avons également essayé de montrer comment évolue, parallèlement aux caractéristiques syntaxiques, le sémantisme de cet indéfini, qui entre dans un système d'opposition avec *quelques*, le trait pertinent étant constitué par l'orientation vers la quantité faible, orientation à partir de l'unité dans le cas de *plusieurs*, à partir de l'ensemble dans le cas de *quelques*. Ce changement, que l'on peut considérer comme l'acquisition d'un trait supplémentaire, ne peut se développer pleinement que lorsque les deux expressions sont interprétées comme appartenant à la même classe grammaticale, ce qui n'est pas le cas en ancien français. Ce double mouvement, syntaxique et sémantique, nous semble permettre de voir dans cette évolution un cas de grammaticalisation, dans la mesure où l'expression concernée acquiert un statut "plus grammatical" que celui qu'elle possédait à l'origine.

D'autres aspects de l'évolution sémantique seraient à prendre en considération, en particulier le rôle qu'a pu jouer le type de référent nominal auquel *plusieurs* se trouve adjoint, certains de ces référents étant attachés, par nature, pourrait-on dire, à la quantité faible. Il faudrait également observer, sur un tout autre plan, dans quelle mesure les facteurs discursifs ont pu peser sur ce changement, le présupposé d'orientation étant davantage exploité dans des textes didactiques, argumentatifs, que dans des textes strictement narratifs. Dans le domaine syntaxique, il conviendrait d'élargir l'étude, du point de vue chronologique, jusqu'au français classique, pour délimiter avec plus de précision que nous ne l'avons fait, le moment où *plusieurs* perd à la fois ses caractéristiques adjectivales et voit ses propriétés syntaxiques fortement restreintes dans l'emploi pronominal, ces deux changements pouvant être considérés comme l'aboutissement de la grammaticalisation comme déterminant. Sur un plan plus général, il serait nécessaire de replacer cette évolution d'une forme particulière dans le mouvement plus vaste qui a conduit à la réorganisation de la détermination nominale : l'apparition de l'article indéfini *des*, le recul progressif de *moult* et de *maint* au profit de *beaucoup*, la constitution de la sous-famille des formes en *un* (*quelqu'un, chacun, aucun*) sont quelques-uns des aspects qu'il faudrait observer pour évaluer comment interagissent, dans les processus de grammaticalisation, les tendances générales de l'évolution et les propriétés particulières des micro-systèmes.

### Références

- Bacha, J. (1997). Entre le plus et le moins : l'ambivalence du déterminant *plusieurs*, *Langue française*, 116, 49-60.  
 Buridant, C. (2000). *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

- Combettes, B. (2004). *Quelque* : aspects diachroniques, *Scolia*, 18, 9-40.
- Combettes, B. (2006). Grammaticalisation et parties du discours : la différenciation des pronoms et des déterminants en français. Dans C. Guillot, S. Heiden et S. Prévost (éds) *A la quête du sens*, ENS Editions, 123-135.
- Ernout, A. et A. Meillet (1959). *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck.
- Ernout, A. et F. Thomas (1959). *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.
- Gaetone, D. (1991). Les déterminants de la quantité peu élevée en français. Remarques sur les emplois de *quelques* et *plusieurs*, *Revue Romane*, 26, 3-13.
- Gaffiot, F. (1934). *Dictionnaire illustré Latin – Français*, Paris, Hachette.
- Gondret, P. (1976). *Quelques, certains, plusieurs, divers* : Etude sémantique, *Le Français Moderne*, 44, 143-152.
- Lehmann, C. (2002). The Latin nominal group in typological perspective. Dans Bolkenstein et al. (eds) *Theoretical perspectives in Latin linguistics*, Amsterdam, Benjamins, 203- 232.
- Marchello-Nizia, C. (1995). *L'évolution du français*, Paris, Armand Colin.
- Marchello-Nizia, C. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.
- Martins, M.-C. (2003). Configurationnalité et non-configurationnalité en latin. Dans S. Herkki al., eds, *Latin vulgaire, latin tardif*, Hildesheim, Olms Weidmann, 555-567.
- Schnedecker, C. (2002). "*Quelqu'un*: la bonne à tout faire des pronoms dits indéfinis?", *Verbum*, XXIV, 375-398.
- Schnedecker, (2003). "*Quelques-uns* "partitif": approche sémantico-référentielle", *BSL*, XCVIII, 197-227.